

Position SUD-Rail sur la mise en place des CSE, notamment concernant ses personnels

Les personnels des CSE ne doivent pas être victimes des choix de la direction SNCF... ni des attermolements des organisations syndicales.

Depuis plusieurs jours, les salarié-e-s de nombreux CSE de la SNCF se mobilisent (tracts, pétitions, débrayages, envahissement de plénières), parce qu'ils/elles sont inquièt-e-s pour leur avenir. Comment ne pas comprendre la colère de salarié-e-s qui ne savent pas s'ils/elles seront payé-e-s à la fin du mois ?

Nombreux-euses sont ces collègues, qui travaillent dans les restaurants d'entreprise, les bibliothèques, les centres de loisirs depuis des années et qui sont à ce jour en attente de savoir à quel CSE ils/elles seront rattaché-e-s, et dans quelles conditions.

La direction SNCF doit prendre ses responsabilités...

En éclatant l'entreprise SNCF et en restructurant les CE/CSE en fonction des activités et non plus selon les territoires, la direction SNCF est directement responsable de cette situation. En refusant d'augmenter la dotation pour les activités sociales, elle met consciemment en danger l'avenir de celles-ci, et celui des personnels.

Face à cela, les organisations syndicales doivent assumer leurs choix !

Personne se s'étonnera que la direction de la SNCF n'ait pas pour souci de préserver des activités sociales de qualité pour les cheminot-e-s... et que pour elle, les salarié-e-s des CSE n'existent même pas.

Mais cela ne devrait pas être le cas des organisations syndicales.

Pourtant, malgré les décisions désastreuses de la direction SNCF, il est possible de préserver des activités sociales pour toutes et tous, au plus près de leur lieu de travail.

Il suffit d'un accord entre organisations syndicales.

SUD-Rail l'a dit lors des réunions interfédérales, et le redit : nous sommes favorables à un accord de gestion basé sur le principe de la mutualisation entre CSE.

Il est naïf ou inconscient d'imaginer que l'accord de gestion existant est une garantie suffisante, alors qu'il n'est déjà pas respecté par tous. Refuser d'entamer des discussions sur un nouvel accord de gestion validerait de fait l'autonomie des CSE au niveau des activités sociales et culturelles, ce serait la fin des activités mutualisées au plus proche des cheminot-e-s et également une catastrophe pour les salarié-e-s des CSE et CSE-C.

Cet accord permettrait à chaque cheminot-e, quel que soit le lieu où il/elle travaille, de bénéficier des activités sociales de proximité, qu'il/elle mange dans le restaurant le plus proche de son lieu de travail, qu'il/elle puisse bénéficier des activités locales du CSE, qu'il/elle puisse aller dans la bibliothèque la plus proche de son travail ou qu'il/elle puisse inscrire ses enfants au centre de loisirs à côté de son domicile.

Cela assurerait aussi l'avenir des emplois des personnels des CSE.

Un accord de gestion des activités sociales reposant sur une mutualisation entre CSE éviterait les rattachements d'installations quelque fois absurdes, fondés sur des considérations bien éloignées des intérêts collectifs et qui pourrait ne pas être sans conséquence sur les personnels des CSE. Cela est possible, si les fédérations syndicales le décident !

Pour notre part, nous y sommes prêts ! Et les autres ?

Depuis plusieurs jours, les personnels de plusieurs CSE sont mobilisé-e-s.

La Fédération SUD-Rail les assure de tout son soutien.

La liaison Personnels CSE/CSE-C de SUD-Rail est disponible pour toute action unitaire visant à préserver l'avenir de l'emploi des salarié-e-s.